

Le développement de l'agriculture biologique marque un palier en 2023

Pour la superficie en mode de production biologique, les Pays de la Loire se maintiennent en 2023 au quatrième rang des régions françaises. La croissance des surfaces et du nombre d'exploitations bio est soutenue entre 2010 et 2021, puis ralentit depuis. En productions végétales, les départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée font partie du top 10 des départements en surfaces bio. En productions animales, la région occupe la première place en volailles de chair et la deuxième en vaches laitières et en poules pondeuses.

Les Pays de la Loire, quatrième région française pour la superficie en agriculture biologique

Avec 259 000 hectares de terres agricoles cultivées en mode biologique en 2023 (surfaces certifiées et en conversion), soit 9 % de la surface bio nationale, les Pays de la Loire se situent en quatrième position des régions françaises derrière les régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. La production biologique, en progression constante, reste toutefois limitée. Cette superficie représente désormais 12,5 % de la surface agricole utilisée (SAU) de la région, soit deux points de plus qu'en France. En 2023 en Pays de la Loire, 4 200 exploitations sont engagées dans une démarche de production dite « biologique », soit 7 % des exploitations bio françaises et 15 % des exploitations agricoles régionales. Le Programme

ambition bio 2027 vise à promouvoir des modes de production respectueux de l'environnement, à garantir des normes élevées de bien-être animal et à préserver la biodiversité. Il porte notamment l'ambition de parvenir à 18 % de la surface agricole utilisée en agriculture biologique à l'horizon 2027, contre 10,4 % en 2023.

Une croissance du bio qui stagne depuis 2022

Entre 2010 et 2023, la surface des terres agricoles cultivées en mode biologique (y compris les conversions) triple dans la région. Le dynamisme pour l'agriculture biologique est notable entre 2010 et 2021, avec une croissance moyenne de 10 % par an. En lien avec la hausse des prix et le manque de débouchés marqué par le recul des ventes de produits alimentaires bio, le contexte est moins favorable ces

dernières années, dans la région comme en France. En 2021, la surface régionale en agriculture biologique progresse de + 5 % par rapport à l'année précédente, puis de + 3 % en 2022 et stagne en 2023.

Le nombre d'exploitations bio suit la même dynamique. Elle connaît une forte hausse en passant de 1 500 en 2010 à 4 200 exploitations en 2023 (soit une croissance moyenne de 8 % par an). La croissance est marquée entre 2016 et 2021, soit de 240 à 390 nouvelles exploitations par an. Le ralentissement est cependant moins net ces dernières années que pour les surfaces. La croissance reste positive en 2023 (+ 1 % par rapport à l'année précédente, avec une hausse de 40 unités), même si elle est ralentie par rapport à 2022 (+ 4 %, avec 146 nouvelles exploitations) et 2021 (+ 6 %, avec 244 nouvelles exploitations).

Tableau 1 : le bio davantage présent en Pays de la Loire
Nombre d'exploitations et surfaces agricoles bio en 2023

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France
Nombre d'exploitations	1 244	1 226	557	413	792	4 232	58 441
Surface agricole engagée en bio (y compris conversions) (ha)	88 789	60 786	32 611	21 516	55 049	258 750	2 767 828
Part de la SAU bio dans la SAU totale (en %)	21,8	13,5	8,5	5,9	11,8	12,5	10,4

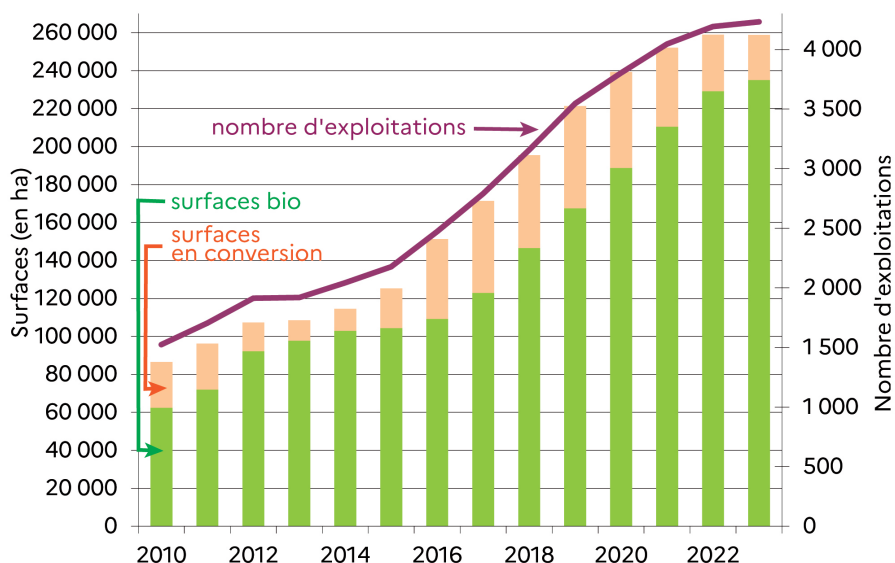
SAU : surface agricole utilisée

Champ : surfaces certifiées bio ou en conversion

Source : Agence bio ; Agreste, Statistique agricole annuelle (SAA)

La croissance du bio peut également être appréciée au regard de la dynamique de conversion, mesurée par la part de surface en conversion bio dans l'ensemble de la surface agricole utilisée (SAU). En Pays de la Loire, elle est inférieure à 1 % entre 2012 et 2015, elle dépasse 2 % entre 2016 et 2021 puis redescend à 1,4 % en 2022 et 1,1 % en 2023. Les perspectives de développement de la production biologique régionale se réduisent ainsi ces 2 dernières années. Le ralentissement du déploiement du bio est également reflété par la diminution du ratio surfaces en première année de conversion relativement aux surfaces en agriculture biologique (sans les conversions). Il passe ainsi de plus de 10 % entre 2015 et 2020, à 8 % en 2021, puis 5 % en 2022 et enfin 4 % en 2023.

Graphique 1 : une progression du bio en Pays de la Loire
Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces bio entre 2010 et 2023 en Pays de la Loire



Champ : surfaces certifiées bio ou en conversion
Source : Agence bio

Une part de bio variable selon les productions

La diversité des productions est notable. L'agriculture biologique dans les Pays de la Loire est polyvalente, couvrant une large gamme de cultures et de productions. En 2023 dans la région, le bio est plus répandu en légumes secs (37 % des surfaces régionales avec 170 producteurs bio), en plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM avec 26 %), en légumes frais (26 %), en fruits (23 %) et en viticulture (21 %). Il est moyennement répandu dans les cultures fourragères (16 %), les surfaces toujours en herbe (14 %). Seulement 11 % des surfaces en protéagineux, 9 % des surfaces en céréales et 7 % des surfaces en oléagineux sont cultivées en mode biologique. Étant donnée l'occupation du sol des

différentes cultures, les surfaces en bio sont principalement des cultures fourragères (34 % de l'ensemble des surfaces bio), des surfaces toujours en herbe (32 %) et des céréales (22 %). La région des Pays de la Loire se classe au 2^e rang en cultures fourragères (avec 15 % de la surface bio nationale) et au 4^e rang en oléagineux (avec 8 % de la surface bio nationale). Nombreuses sont les exploitations disposant de surfaces toujours en herbe ou de cultures fourragères, en lien avec la forte présence de l'élevage bovin dans la région. Pour les légumes frais, la part des surfaces bio est deux fois supérieure à la moyenne nationale : 26 % contre 10 %.

En productions animales en 2023, ce sont les brebis viande 21 % du cheptel dans la région, les poules pondeuses 14 %, les chèvres 14 % et les vaches laitières 13 % qui sont les plus représentées en bio. L'écart avec le national est plus marqué pour les brebis viande et les vaches laitières, avec une part du cheptel bio de 11 points et de 4 points supérieure. La situation est intermédiaire pour les vaches allaitantes, avec une part du cheptel bio à 9 %, 3 points de plus que le niveau national. L'élevage bio en poulets de chair et en porcins est particulièrement faible : 3 % du cheptel de poulets de chair et 2 % du cheptel de truies. Cela s'explique pour les poulets de chair par la forte présence des signes officiels de

Tableau 2 : les cultures bio davantage présentes en Loire-Atlantique
Part des surfaces en bio dans les principales productions végétales en 2023 (en %)

Part des surfaces en bio (en %)	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France
Céréales	17,1	9,4	5,7	3,4	10,0	8,6	6,2
Oléagineux	10,7	6,2	4,2	1,9	12,6	7,0	6,0
Protéagineux	9,6	10,6	10,1	5,0	21,1	11,1	8,7
Cultures fourragères	24,7	17,9	9,7	9,0	12,1	15,7	15,4
Surfaces toujours en herbe	23,8	14,7	10,2	8,6	11,9	14,0	11,6
Légumes frais	15,7	28,2	43,4	23,4	37,5	25,7	10,0
Fruits (yc à coque)	54,9	18,1	31,5	17,5	31,3	23,4	30,4
Viticulture	19,1	21,6		43,6	34,5	21,4	21,7
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	28,9	26,3	74,0	17,7	20,3	26,2	29,5

Champ : surfaces certifiées bio ou en conversion
Source : Agence bio ; Agreste, Statistique agricole annuelle (SAA)

Tableau 3 : l'élevage bio davantage présent en Loire-Atlantique
Part du cheptel bio dans les principales productions animales en 2023 (en %)

Part du cheptel bio (en %)	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France
Vaches allaitantes	18,6	9,3	6,6	5,9	6,2	9,1	6,0
Vaches laitières	20,8	14,6	9,1	7,4	11,0	13,0	9,2
Brebis viande	28,0	20,5	21,3	13,4	17,9	20,6	9,7
Chèvres	69,6	19,4	11,7	45,6	3,5	14,1	12,8
Truies	3,9	1,6	2,3	1,4	3,0	2,4	1,9

Champ : têtes certifiées bio ou en conversion
Source : Agence bio ; Agreste, Statistique agricole annuelle (SAA)

la qualité et de l'origine (siqo) dont le « label rouge ». Les abattages de poulets de chair bio ne représentent que 11 % des abattages sous signe de qualité, contre 72 % pour les poulets « label rouge ». L'élevage de vaches laitières et de vaches allaitantes bio occupe le plus grand nombre d'éleveurs : 900 et 800, contre ensuite 300 éleveurs de poules pondeuses et 200 de poulets de chair bio.

Au niveau national, la région des Pays de la Loire est 1^{ère} en nombre de poulets de chair bio (38 % du cheptel bio national et 24 % des éleveurs), 2^e en vaches laitières (21 % du cheptel bio national et 18 % des éleveurs) et en poules pondeuses (17 % du cheptel bio national), 3^e en vaches allaitantes (15 % du cheptel bio national), en chèvres (15 % du cheptel bio national) et en truies (14 % du cheptel bio national).

Pour l'élevage de vaches et de chèvres, la part du cheptel bio se maintient,

alors que pour les volailles et les truies elle est en repli : pour les poules pondeuses, elle passe de 19 % en 2020 à 14 % en 2023 ; pour les truies, elle est en retrait de 3 % en 2020 à 2 % en 2023. Le nombre d'éleveurs régresse dans ces productions.

Des disparités départementales liées aux orientations de production

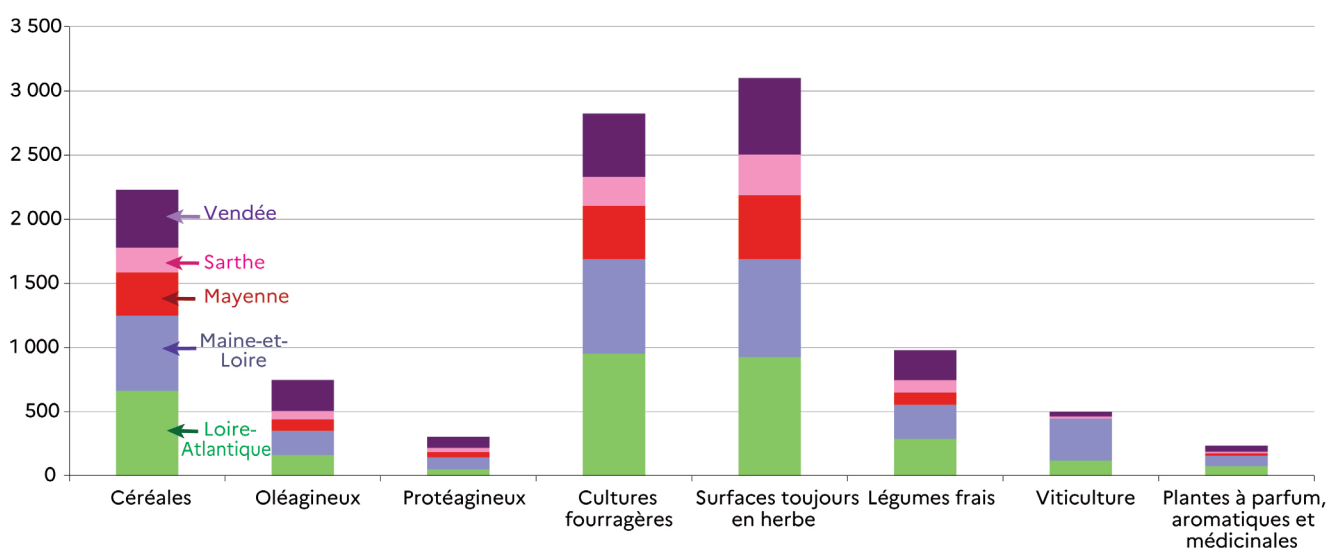
En productions végétales, les départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée font partie du top 10 des départements en surfaces bio totales. Cela est aussi le cas pour les surfaces en céréales.

Au sein de la région, les disparités territoriales restent importantes. En 2023, 58 % des exploitations bio sont situées en Loire-Atlantique ou en Maine-et-Loire, avec 1 200 exploitations chacun. La Loire-Atlantique se distingue

avec une part de surface en agriculture biologique à 22 % de la surface agricole, 8 points de plus que le Maine-et-Loire. Avec 89 000 ha en bio en 2023, elle se place au second rang des départements français pour la surface en agriculture biologique (au premier pour les cultures fourragères) derrière le Gers. En matière de surface bio, le Maine-et-Loire se situe au 6^e rang et la Vendée au 9^e rang. En surfaces bio en légumes frais, la Vendée se situe au 5^e rang national, le Maine-et-Loire au 6^e rang et la Loire-Atlantique au 15^e rang. Fait notable, plus de la moitié (55 %) des surfaces en fruits de Loire-Atlantique sont labellisées en bio.

Le nombre de producteurs bio continue de progresser en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire : + 3 % en moyenne annuelle entre 2021 et 2023. Il se maintient en Mayenne, en Sarthe et en Vendée (+ 1 % en moyenne annuelle), même s'il régresse entre 2022 et 2023 pour la Sarthe et la Vendée (- 2 %).

Graphique 2 : davantage d'exploitants bio pour les prairies
Nombre d'exploitations bio par production végétale et par département en 2023



Champ : surfaces certifiées bio ou en conversion
Source : Agence bio

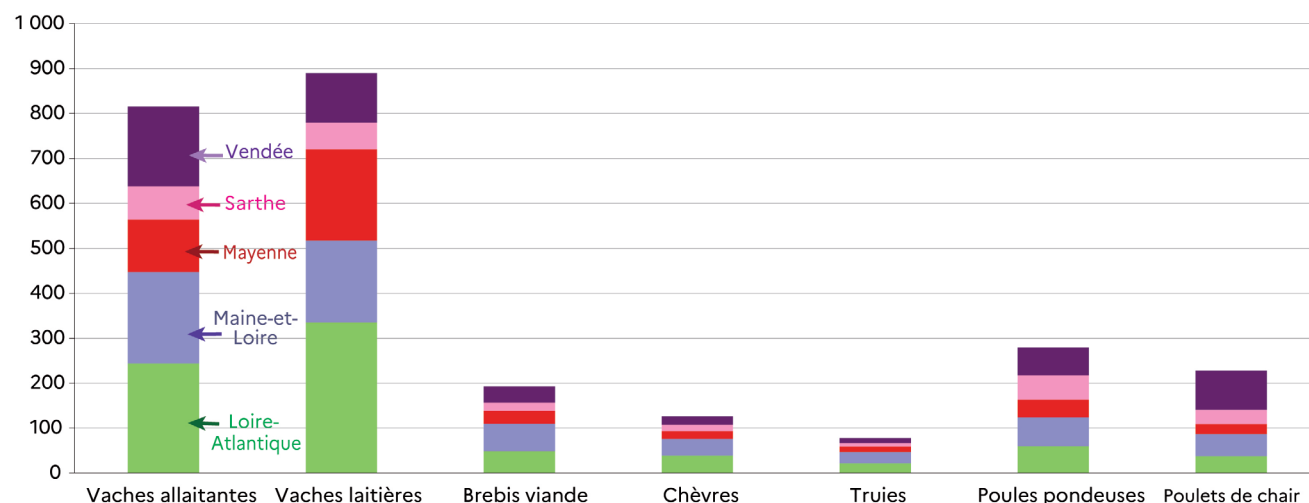
La localisation du bio suit les orientations de production départementales : en Loire-Atlantique et en Mayenne, la sole bio est largement dominée par les surfaces et cultures fourragères (75 % et 73 %) du fait de l'importance des exploitations spécialisées en élevage bovin bio. En Maine-et-Loire, la viticulture occupe 7 % de la surface bio, contre 2 % en Loire-Atlantique.

En productions animales, la Loire-Atlantique est fortement tournée vers le bio en vaches allaitantes (19 % du cheptel départemental en 2023, le double de la moyenne régionale). L'élevage laitier bio se démarque aussi en Loire-Atlantique (21 % du cheptel départemental en 2023), mais l'écart avec les autres départements est davantage réduit (15 % du cheptel en Maine-et-Loire, et 11% en Vendée). Les

poules pondeuses bio sont davantage présentes en Vendée et en Sarthe, avec 33 % et 24 % de l'ensemble du cheptel bio régional. Les poulets de chair bio sont également très présents en Vendée, en Sarthe et en Maine-et-Loire, avec 36 %, 21 % et 20 % du cheptel bio régional.

Graphique 3 : davantage d'éleveurs bio de vaches

Nombre d'éleveurs bio par production animale et par département en 2023



Champ : têtes certifiées bio ou en conversion
Source : Agence bio

Définitions

L'agriculture biologique recourt à des pratiques culturales qui interdisent l'usage de produits chimiques de synthèse et favorisent l'usage des ressources naturelles pour la fertilisation et les traitements. En élevage, l'alimentation doit être issue d'une agriculture biologique et des conditions de bien-être des animaux sont également exigées (limites de chargement notamment). Ainsi, le passage d'une agriculture conventionnelle à biologique nécessite une période de conversion de deux ou trois ans pour les terres et variables pour les animaux selon les espèces. Le respect d'un cahier des charges permet l'obtention du certificat pour commercialiser des produits avec la mention « agriculture biologique ».

Pour en savoir plus, voir :

- Le site de l'Agence bio : <https://www.agencebio.org/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/>
- L'Observatoire régional de l'agriculture biologique en Pays de la Loire : <https://rd-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/detail-publication/actualites/observatoire-regional-de-lagriculture-biologique-en-pays-de-la-loire-donnees-2023/>
- Interbio des Pays de la Loire : <https://www.interbio-paysdelaloire.fr/espace-documentaire/>



STATISTIQUE
PUBLIQUE

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information statistique et
économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Annick Baille
Directeur de la publication : Arnaud Gontan
Rédactrice en chef : Hélène Guillard
Rédaction : Christophe Fouchard
Composition : Isabelle Laurens
ISSN 2728-3194 - Dépôt légal : à parution
© Agreste 2025